

Bertille Beaulieu, r.h.s.j.

JÉRÔME LE ROYER
DE
LA DAUVERSIÈRE

1597 - 1659



Bertille Beaulieu, r.h.s.j.

JÉRÔME LE ROYER
DE
LA DAUVERSIÈRE

1597 - 1659

CHRONOLOGIE

Note sur l'auteur:

Bertille Beaulieu, née à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Professeure de français au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet. Détient un doctorat en lettres françaises de l'Université d'Ottawa. Membre de la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.

Page couverture:

"Fondation de Ville-Marie à Notre-Dame de Paris, 1640."
Détail de vitraux à la basilique Notre-Dame de Montréal.
Oeuvre de J.-B. Lagacé et de la Maison Chigot, 1930.
PhotoGraphex / André Tremblay

Publié par:

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
5621, avenue Canterbury
Montréal, Qc, Canada
H3T 1S8

ISBN 2-9804189-0-0

Dépôt légal -

Bibliothèque nationale du Québec, 1994
Bibliothèque nationale du Canada, 1994

18 mars 1597

Baptême de Jérôme Le Royer à La Flèche en Anjou.

1608-1617

Études au collège Henri-IV de La Flèche dirigé par les Jésuites.

1618

Mort de Jérôme Le Royer père. Entrée en fonction comme percepteur d'impôt pour l'élection de La Flèche.

1621

Contrat de mariage entre Jeanne de Baugé et Jérôme Le Royer.

1622

Naissance d'un premier fils nommé Jérôme.

1624

Naissance d'Ignace.

1628

Naissance de Jeanne.

2 février 1630

Inspiration divine de fonder une communauté de Filles de Saint-Joseph pour l'hôpital de La Flèche.

1630

Naissance de Marie.

1632

Maladie et *conversion*, c'est-à-dire abandon total à la volonté de Dieu.

1631-1635

Ordre divin, souvent répété, de fonder une colonie pour l'évangélisation des Amérindiens à Montréal et un hôpital desservi par une communauté de Filles Hospitalières de Saint-Joseph.

1634

Fondation de la confrérie de la Sainte-Famille qui sera approuvée par Mgr Claude de Rueil, évêque d'Angers, le 17 février 1636.

1635

Voyage à Paris pour les affaires de Montréal.

Manifestation de la Sainte Famille à la cathédrale de Notre-Dame. Rencontre de Jean-Jacques Olier.

18 mai 1636

Début de la communauté des Filles de Saint-Joseph. Marie de la Ferre est cofondatrice.

1637

Naissance d'un dernier enfant nommé Joseph.

1640

Acquisition de l'île de Montréal par M. de la Dauversière et Pierre Chevrier, baron de Fancamp.

27 février 1642

Assemblée de 35 membres de la Société de Notre-Dame de Montréal à Notre-Dame de Paris.

17 mai 1642

Arrivée des premiers colons et de Jeanne Mance à Montréal, sous le commandement de Maisonneuve.

19 octobre 1643

Approbation officielle de la communauté des Filles de Saint-Joseph par Mgr Claude de Rueil.

12 janvier 1644

Acte de fondation de l'hôpital Saint-Joseph de Ville-Marie: Mme de Bullion donne 42 000 livres.

1650-1651

Fondation d'un Hôtel-Dieu à Baugé, à Laval et à Moulins.

1653

Départ d'une recrue de plus de 100 hommes enrôlés par MM. de la Dauversière et de Maisonneuve.

1657

Départ de quatre Sulpiciens pour Montréal.

Juin 1659

Départ de trois Filles de Saint-Joseph pour Montréal avec une centaine de colons.

6 novembre 1659

Mort de M. de la Dauversière.

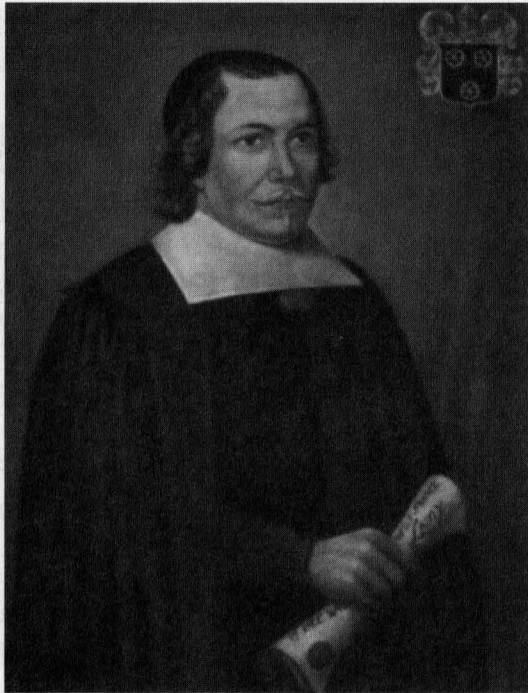
CHAPITRE PREMIER

JEUNES ANNÉES DE JÉRÔME LE ROYER

1. Enfance, études et jeunesse

Né à La Flèche, petite ville de l'Anjou aujourd'hui située dans la Sarthe, Jérôme Le Royer est baptisé le 18 mars 1597, en l'église Saint-Thomas. Il est le fils de Renée Oudin et de Jérôme Le Royer de la Dauversière, percepteur d'impôt pour l'élection de La Flèche. Un second fils nommé René naît à Tours, en 1598, et une fille Marguerite, à La Flèche, en 1603. La lignée des Le Royer, dont les armoiries portent «d'azur à trois roues d'or posées deux et une», est d'origine bretonne et appartient à la bourgeoisie. Plusieurs de ses membres possèdent une renommée enviable et se distinguent dans les charges reliées à la justice et aux finances du royaume.

À onze ans, le jeune Jérôme s'inscrit chez les Jésuites au collège Henri-IV, l'actuel Prytanée militaire de La Flèche. Condisciple de René Descartes, il y fait certes la connaissance du père Énemond Massé, jésuite qui a séjourné en Acadie de 1611 à 1613, et de futurs missionnaires au Nouveau Monde, entre autres, Paul Le Jeune, Barthélémy Vimont et Charles Lalemant. Au collège royal, les Jésuites dispensent une formation intégrale et classique à la jeunesse étudiante venue de tous les coins de l'Europe. L'enseignement et l'usage du latin, langue de l'Église et de l'université, y sont privilégiés, même si le



Jérôme Le Royer de la Dauversière,
copropriétaire de l'île de Montréal.
Émile Vézina, peintre / Giles Rivet, photographe

français de l'Île-de-France, parlé à la Cour et utilisé dans la fonction publique, est la langue officielle du royaume. Les Jésuites enseignent aussi les mathématiques, les sciences, les arts, les lettres grecques et latines, la philosophie et la théologie. L'élite étudiante fait partie de la congrégation de la Sainte-Vierge, association qui promeut la dévotion à la mère de Dieu et encourage ses membres à accomplir des œuvres charitables.

Quand Jérôme termine ses études en 1617, il est prêt à seconder son père dans les emplois administratifs. L'année suivante, M. Le Royer de la Dauversière père meurt, mais ce n'est qu'à l'âge de vingt-cinq ans que son fils aîné accède officiellement au poste de percepteur d'impôt, fonction qui s'exerce aux deux ans. Jérôme hérite aussi de la terre de la Dauversière située à une quinzaine de kilomètres au nord de La Flèche. Le nouveau sieur de la Dauversière, qualifié de «noble homme», signera le plus souvent du titre de ce domaine, alors que son frère René, juge magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de La Flèche, prendra le titre du domaine de Boistaillé. Les frères Le Royer sont bien connus à La Flèche, car tous deux possèdent des charges en vue dans la société et assument des responsabilités dans les domaines social, administratif et religieux.

2. Vie familiale

En 1621, Jérôme célèbre son mariage à Jeanne de Baugé, jeune fille du Mans issue elle aussi d'un milieu bourgeois; elle secondera toujours son mari dans ses grands projets. Ils donnent une bonne éducation à leurs cinq enfants et s'assurent qu'ils soient bien placés. Jérôme, l'aîné, achète la charge de lieutenant général au présidial de La Flèche et, en 1654, il épouse Louise Brochard des Bourdaines, qui lui donnera trois enfants: Joseph-Jérôme, Louis et Louise. Les deux autres fils Ignace et Joseph se succéderont comme curé de Bazouges-sur-Loir, où ils laisseront une réputation de bons et saints prêtres. Jeanne, fille aînée, entre dans la communauté des Filles de Saint-Joseph fondée par son père. Marie se fera religieuse à la Visitation de La Flèche, en 1650. Sa notice nécrologique révèle des détails intéressants sur les valeurs chrétiennes et l'aisance de ses parents.

La famille de Jérôme Le Royer et de Jeanne de Baugé habite une grande maison en pierre à trois étages, avec un grand jardin à l'arrière. Cette maison, qui abritait un oratoire et le bureau du percepteur d'impôt, existe toujours, rue de La Dauversière à La Flèche. Après son mariage, le fils aîné Jérôme continue d'habiter la maison familiale où il exerce les fonctions de lieutenant général avec juridiction sur les causes civiles et criminelles. Son fils Joseph-Jérôme, né en 1656, est l'auteur du fameux *Petit Mémoire ou Écrit autographe*, composé vers 1715 à partir des

mémoires de son père et contenant quelques faits marquants de la vie de son grand-père Jérôme. La descendance de M. de la Dauversière se perpétuera jusqu'en cette fin du 20^e siècle, par ce petit-fils Joseph-Jérôme, lieutenant général civil et lieutenant d'épée en la sénéchaussée et siège présidial de La Flèche. Ayant acquis la terre et seigneurie de la Mothe-Lubin, il prendra le nom de Le Royer de la Mothe.

Bon père de famille, Jérôme de la Dauversière s'occupe de ses enfants et accepte à l'occasion de servir de tuteur pour des orphelins pauvres. Lorsque son cousin Jacques Le Royer de la Roche meurt subitement, en 1648, Jérôme devient curateur de sa fille Renée, qui habitera chez lui jusqu'à son entrée au monastère de la Visitation de La Flèche. M. de la Dauversière et sa femme sont certes très accueillants pour les visiteurs, puisque le baron de Fancamp habite chez eux de 1633 à 1648, et que, durant l'hiver de 1652, toute la communauté de la Visitation y est logée temporairement. La supérieure notera par la suite que cette maison était un refuge pour les pauvres et les affligés. Elle parle aussi des «beaux et dévots» entretiens que leur vertueux hôte, gentilhomme «pieux et savant», donne aux religieuses.

La vie familiale est profondément chrétienne. Membre de la congrégation de la Purification de la Sainte-Vierge qui regroupe les notables de sa ville, Jérôme manifeste une grande dévotion à la Sainte Vierge et à saint Joseph. Avec l'appui de son frère René et des gens de La

Flèche, il fonde en 1634 une confrérie de la Sainte-Famille et il en rédige les statuts. Mgr Claude de Rueil, évêque d'Angers, les approuve le 17 février 1636. Ces statuts donnent un aperçu de ce que pouvaient être les pratiques chrétiennes en vigueur dans la famille bien organisée de Jérôme, où la prière avait sa place dans l'horaire quotidien, malgré le va-et-vient normal dans la maison d'un percepteur d'impôt.

3. Responsabilités et projets

M. de la Dauversière participe à des organismes à caractère religieux et, la plupart du temps, c'est à titre de trésorier ou de responsable des finances qu'il accepte de rendre service. Il est procureur de la confrérie du Saint-Sacrement organisée à La Flèche en 1615. En 1635, il établit une filiale de la Compagnie du Saint-Sacrement à La Flèche et, en 1644, il en fonde une à Laval. M. de la Dauversière est membre du tiers-ordre franciscain et exerce la fonction de syndic ou procureur des Récollets de La Flèche. Ces religieux, fils de saint François d'Assise, désignent habituellement un laïc compétent pour agir officiellement en leur nom dans la gestion de leurs affaires temporelles: ventes et achats, administration des dons et des aumônes, signature de contrats et autres tâches connexes. Jérôme sera aussi administrateur de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, fondateur et procureur de la communauté des Filles de Saint-Joseph et de la Société de Notre-Dame de Montréal.

CHAPITRE II

FONDATION DE LA COMMUNAUTÉ DES FILLES DE SAINT-JOSEPH

1. Un fondateur laïc

Jérôme Le Royer de la Dauversière, membre actif de la société fléchoise, fait aussi partie de l'élite chrétienne et se distingue par son engagement et son souci des pauvres. Il existe un lien profond entre sa foi et ses accomplissements: son action apostolique émerge de ses contacts avec Dieu. D'après un écrit de son petit-fils Joseph-Jérôme, l'inspiration de fonder une communauté pour soigner les pauvres de La Flèche lui est venue pendant sa prière, le 2 février 1630, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge. M. de la Dauversière vient d'assister à la messe en la chapelle de Notre-Dame du Chef-du-Pont et s'est consacré à la Sainte Famille avec sa femme et ses trois enfants. Pendant qu'il prolonge pieusement son action de grâce, il se sent animé d'une grande ferveur et appelé par Dieu à fonder une communauté de Filles hospitalières de Saint-Joseph. Le contenu du premier chapitre de leurs constitutions lui est dicté, comme mot à mot. Le jeune homme de trente-trois ans proteste de son incapacité, mais Dieu lui promet sa grâce et l'incite à obéir.

Avant d'agir, Jérôme demande conseil à son confesseur le père Étienne, supérieur des Récollets, qui l'envoie consulter un jésuite au collège. Le père François Chauveau se montre d'abord réticent devant ce qui lui semble une



Statue de Notre-Dame du Chef-du-Pont
dans l'église Saint-Thomas,
La Flèche, France

«pieuse chimère». C'est un fait inusité, encore de nos jours, qu'un laïc, père de famille, soit appelé à fonder une communauté de filles hospitalières. Jérôme accepte d'attendre, de prier et de faire pénitence, mais Dieu n'en continue pas moins de lui signifier ses volontés.

Les bâtiments délabrés de la maison-Dieu et de l'ancienne aumônerie de La Flèche servent alors d'abri aux pauvres. Jérôme fait des plans pour la construction d'un hôpital convenable et d'une chapelle. En 1634, assisté de son cousin Florimond Le Royer de Chantepie et de son frère René Le Royer de Boistaillé, tous deux administrateurs du bien des pauvres, Jérôme entreprend des démarches auprès du conseil de ville et de l'évêché d'Angers. À l'époque, la responsabilité des démunis relève en partie de l'entreprise privée, mais les autorités diocésaines et civiles appuient les initiatives désintéressées. En quelques années, la ville de La Flèche est dotée d'un nouvel Hôtel-Dieu avec de bonnes salles pour le soin des malades et une chapelle neuve dédiée à saint Joseph. Pour absorber le coût des travaux, M. de la Dauversière reçoit des dons et fait des emprunts, mais il peut surtout compter sur l'aide financière de son ami Pierre Chevrier, baron de Fancamp. Ce généreux bienfaiteur, futur prêtre venu à La Flèche poursuivre des études en théologie, lui sera d'une fidélité indéfectible en tout.

Entre-temps, Jérôme a aussi reçu de Dieu l'ordre de fonder une colonie et un hôpital dans l'île de Montréal desservi par ses Filles de Saint-

Joseph. Lorsque le père Chauveau approuve enfin les projets de son dirigé, il lui suggère de se trouver des collaborateurs. Un premier associé, le baron de Fancamp, accompagne Jérôme à Paris, en janvier 1635. Le premier geste du futur fondateur de Montréal est de se rendre à la cathédrale de Notre-Dame pour y prier la Vierge Marie. C'est alors que Dieu lui réitère l'ordre de fonder une communauté de filles hospitalières. Après la communion, pendant sa prière fervente, Jérôme se trouve en présence de la Sainte Famille. Le prenant par la main, Marie le présente à Jésus en disant: «Voici votre serviteur fidèle.»

Le Seigneur le reçoit avec bonté et lui dit:

Vous serez désormais mon serviteur fidèle, je vous revêtirai de force et de sagesse, vous aurez pour guide votre ange gardien, travaillez fortement à mon oeuvre. Ma grâce vous suffit et ne vous manquera point.¹

Puis Jésus remet à Jérôme un anneau autour duquel sont gravés les noms de Jésus, Marie et Joseph, avec l'ordre d'en donner un semblable aux Filles de Saint-Joseph.

¹ Mère Élisabeth Péret, *Annales de Moulins, 1740*, p. 12.

2. Marie de la Ferre, cofondatrice des Filles de Saint-Joseph

Les administrateurs de l'hôpital de La Flèche, ainsi que quelques jésuites et autres notables ont l'habitude de se rassembler chez Mme Bidault de la Barre, cousine de Marie de la Ferre. M. de la Dauversière y fait la connaissance de cette bonne demoiselle de quarante-deux ans, qui s'adonne à des oeuvres charitables à Sainte-Colombe, paroisse voisine. Fille de René de la Ferre et de Marie Le Theillier de Ruigné, native de Roiffé, Marie avait environ dix ans lorsqu'elle a perdu sa mère et est venue demeurer chez sa tante Mme de Goubitz, au Grand Ruigné, domaine dont le manoir existe toujours. En 1634, en la fête de la Purification, Marie de la Ferre a la vision d'une salle de malades avec des rangées de lits et elle entend une voix intérieure lui révéler que c'est là que Dieu l'appelle à se donner. Sachant que M. de la Dauversière est un homme éclairé, elle lui parle de cette expérience. Son interlocuteur n'est pas surpris: il sait que Marie de la Ferre est la collaboratrice choisie par Dieu pour fonder avec lui une communauté de filles hospitalières dédiée à la Sainte Famille sous le nom et la protection spéciale de saint Joseph.

Sur invitation de M. de la Dauversière, le 18 mai 1636, en la fête de la Trinité, deux généreuses demoiselles issues de familles distinguées, Marie de la Ferre et sa compagne Anne Foureau, fille d'un conseiller de Baugé et parente de Jérôme, viennent habiter à l'Hôtel-

Dieu. Elles se joignent aux trois filles domestiques qui s'y dévouent bénévolement: Jeanne Cohergne, Catherine Lebouc et Julienne Allory. M. de la Dauversière les visite souvent, les encourage et les invite à devenir membres de la confrérie de la Sainte-Famille, qui se réunit dans la chapelle de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu. Cette confrérie propose une spiritualité et des moyens propres à soutenir les Filles hospitalières dans leur vie chrétienne et leur action charitable auprès des pauvres malades.

Les Hospitalières de Dieppe qui avaient accepté de desservir l'Hôtel-Dieu de La Flèche se désistent en 1639. Sur demande des frères René et Jérôme Le Royer, administrateurs de l'Hôtel-Dieu, une entente est alors signée avec les autorités fléchoises, approuvant le petit groupe de Filles hospitalières qui oeuvrent gratuitement à l'hôpital, où bon ordre, décence et propreté sont de rigueur. Elles continueront de vivre en communauté à l'Hôtel-Dieu, sans être à charge. Les biens et les dons que ces filles apportent sont remis à un administrateur de l'hôpital, de sorte que la communauté et les pauvres puissent en bénéficier. Cependant, la communauté se réserve le droit d'admettre dans le groupe les candidates qu'elle juge aptes: pas de vocations forcées, la «liberté des enfants de Dieu» étant déjà une des caractéristiques que le fondateur souhaite voir s'épanouir chez les Filles de Saint-Joseph. Les aspirantes doivent venir de bonnes familles, avoir des antécédents respectables et une assez bonne santé pour servir les pauvres.

La principale fonction des soeurs est le soin des malades et le gouvernement interne de l'Hôtel-Dieu, en collaboration et sous la direction de deux administrateurs laïcs désignés par la ville. C'est à ces administrateurs de l'hôpital qu'il revient de gérer le bien des pauvres, d'admettre les malades à l'hôpital, de remettre mensuellement aux personnes soignantes l'argent nécessaire pour l'entretien des malades et de rendre compte au conseil de ville de leur gestion.

Le 3 juin 1640, M. de la Dauversière offre un registre à la communauté et y écrit lui-même les noms des premières Filles de Saint-Joseph. Le 27 octobre, le nom d'Anne de l'Espicier, ancienne dame d'honneur de la princesse de Condé, y est inscrit. Jeanne de la Dauversière, qui n'a que treize ans, est l'une des sept jeunes filles à entrer à l'Hôtel-Dieu, en 1641.

3. Formation de la communauté

Dès les débuts, M. de la Dauversière s'intéresse à la formation pratique et spirituelle des Filles de Saint-Joseph admises comme soignantes à l'Hôtel-Dieu. Quelques jésuites du collège, les pères Meslan, Dubreuil et Chauveau, se succèdent comme directeurs spirituels et confesseurs de la communauté. Il se peut que le fondateur les consulte pour compléter la rédaction d'un livre de règles, dont le premier chapitre a sans doute été écrit auparavant. Les connaissances et surtout l'expérience de Marie de la Ferre et de ses compagnes servent de points de repère dans

l'élaboration des constitutions, mais c'est surtout un grand amour de Dieu et des pauvres qui guide et inspire le fondateur.

Puisque Jérôme connaît personnellement Vincent de Paul, un certain rapprochement est possible avec les règles des Filles de la Charité, qui ne sont pas des religieuses cloîtrées, mais bien des filles séculières. M. de la Dauversière souhaite un statut semblable pour les Filles de Saint-Joseph, qui, sans être des religieuses, adoptent un mode de vie conventuel. La définition qu'en donne le fondateur dans les constitutions est claire:

Les Filles de Saint-Joseph seront personnes entièrement consacrées à Dieu pour le servir saintement dans l'exercice de la vie spirituelle et dans la pratique de la parfaite charité à l'endroit du prochain, et spécialement dédiées au service de Jésus-Christ en la personne des pauvres qui sont ses membres.²

Le 23 août 1642, les autorités de La Flèche donnent leur assentiment aux règles rédigées et présentées par M. de la Dauversière. Par la suite, le roi et le parlement y apposent le sceau de leur approbation. Le 25 octobre 1643, Mgr de Rueil, évêque d'Angers, approuve officiellement les *Constitutions de la communauté des Filles de Saint-*

² *Constitutions, 1643*, chap. I, § 1.

Joseph, établies dans l'Hôtel-Dieu de La Flèche, en l'honneur de la Sainte Famille de Notre Seigneur.

4. Charisme des Filles de Saint-Joseph

Bien qu'un jésuite soit chargé d'enseigner aux Filles de Saint-Joseph les obligations de leur nouvel état de vie, M. de la Dauversière continue de suivre leur formation de très près. Il agit comme guide spirituel pour celles qui le lui demandent et donne à la communauté une série de conférences assez émouvantes et très appréciées. En explicitant l'esprit de la nouvelle communauté, le fondateur leur présente une spiritualité propre à les soutenir dans leur engagement. Le charisme des Filles de Saint-Joseph, tel que défini par M. de la Dauversière, a subi l'épreuve du temps et son actualisation demeure toujours possible, même après plus de 350 ans d'existence.

L'esprit de cette famille est celui d'une sainte liberté des enfants de Dieu qui fait l'âme attentive à soi, fidèle à Dieu, pure en sa vie, simple en ses intentions, douce en sa conversation, cordialement unie à ses soeurs, tendrement charitable envers les pauvres malades, constante et forte en tous accidents fâcheux, et universellement désireuse de tout ce qui peut la rendre agréable à Dieu.³

³ *Ibid.*, chap. I, § 3.

Il y a cohérence et continuité entre la spiritualité et les pratiques consignées dans les statuts de la confrérie de la Sainte-Famille et le contenu des constitutions et règles des Filles de Saint-Joseph qui n'exigent pas la soumission aux austérités de la vie religieuse cloîtrée. Après huit années de vie en communauté, les Filles qui s'engagent par vœux pour la vie reçoivent l'anneau, signe officiel et permanent de leur consécration à Dieu. La formule que prononce alors le célébrant souligne leur appartenance à la Sainte Famille. M. de la Dauversière l'a incluse dans le livre de règles:

Puisque pour mieux servir à Dieu vous épousez volontairement et de cœur cette sorte de vie, recevez cet anneau au nom de Jésus, Marie, Joseph, en mémoire de l'amour et fidélité que vous leur avez promis, et vous rendez digne Fille de leur paisible et Sainte Famille, et imitatrice de leurs vertus, pour être un jour participante de leur gloire.⁴

C'est donc en Filles de la Sainte Famille, titre souvent repris dans les *Constitutions*, que les soeurs soignent les pauvres malades, qu'elles aiment et supportent en tout «comme membres de Notre-Seigneur». À l'époque, la mission d'un Hôtel-Dieu est très étroitement liée au bien-être spirituel du malade. Bien que le soin des corps ne soit pas

⁴ *Ibid.*, chap. XXIII, 3^e partie, § 8

négligé puisqu'un médecin vient les visiter, la santé de l'âme des malades constitue une préoccupation constante des Filles de Saint-Joseph. Tout en procurant de bons soins, elles préparent les plus grands malades à une mort chrétienne et, selon les besoins et les circonstances, rappellent ou enseignent aux autres l'essentiel de la foi chrétienne. Cette tradition se perpétuera jusqu'en cette fin du 20^e siècle où la pastorale hospitalière est toujours considérée comme l'une des composantes essentielles de l'approche holistique dans le soin des malades.

Le 22 janvier 1644, jour de la fête des Épousailles de Marie et de Joseph, douze sœurs s'engagent pour un an, à observer les vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et à «s'employer au service des pauvres». Les sœurs porteront désormais un habit uniforme noir, simple et modeste avec un grand mouchoir de cou en toile de lin blanc, coiffe de taffetas noir et bandeau blanc sur le front. Les cérémonies religieuses terminées, la communauté procède à l'élection d'une supérieure, d'une assistante, d'une économe ou dépositaire et d'une hospitalière ou intendante des salles de malades. Au cours des années suivantes, plusieurs autres filles entreront chez les Filles de Saint-Joseph. La mise en commun des biens et des talents, mais surtout la ferveur et la générosité des hospitalières contribuent au progrès et à la bonne renommée de l'Hôtel-Dieu de La Flèche.

5. Père économe et procureur des Filles de Saint-Joseph

À titre de procureur des Filles de Saint-Joseph, M. de la Dauversière gère leurs affaires temporelles avec sagesse et prudence, règle les aspects légaux et assure l'autonomie financière de la communauté. Jusqu'à l'entente signée en 1647, l'argent de la communauté et les dots des sœurs étaient versés dans une caisse commune avec les dons et les aumônes destinés aux pauvres de l'hôpital, dont les biens temporels sont administrés par des laïcs, en l'occurrence, Jérôme de la Dauversière et René de Boistaillé. Par la suite, les comptes de la communauté seront séparés de ceux de l'Hôtel-Dieu. Les Filles de Saint-Joseph géreront elles-mêmes les biens de la communauté et signeront, au besoin, une procuration autorisant leur fondateur à agir en leur nom. Cependant, comme les sœurs ont à cœur le partage avec les pauvres, la communauté accepte de verser la somme de 300 livres à l'hôpital, lors du décès d'une sœur.

La communauté de La Flèche n'a pas encore dix années d'existence que des demandes de fondation lui parviennent de trois villes françaises. Pour discuter d'ententes avec Laval, Moulins et Baugé, M. de la Dauversière, à titre de procureur, multiplie démarches, voyages et pourparlers; les contrats passés avec les villes concernées sont à peu près identiques à ceux de l'Hôtel-Dieu de La Flèche. Les conseils de ville intéressés assument le financement de l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire une

construction si nécessaire, l'installation, l'administration et les fonds requis pour l'entretien des pauvres malades. De leur côté, les Filles de Saint-Joseph s'engagent à donner leurs services gratuitement, sans être à charge, puisque leurs rentes sont suffisantes pour assurer leur subsistance. Quant aux maisons de la communauté, les dons de généreux bienfaiteurs que M. de la Dauversière s'occupe de solliciter y pourvoiront. En échange, ces bienfaiteurs auront droit, à perpétuité, au titre de «fondateurs» temporels de ces maisons et aux prières de la communauté.

Les trois hôpitaux projetés reçoivent l'approbation du nouvel évêque d'Angers, Mgr Henry Arnauld. À la fin de novembre 1650, trois soeurs se rendent à Baugé, et en décembre, six soeurs professes et deux novices partent pour Laval. En mai 1651, Marie de la Ferre et quatre compagnes se rendent à Moulins, afin d'y prendre soin de femmes pauvres et malades et de jeunes orphelines âgées de trois à quatorze ans. C'est là que la fondatrice des Filles de Saint-Joseph mourra, dans la nuit du 27 au 28 juillet 1652, des suites d'une épidémie. Les gens la vénèrent déjà comme une sainte et obtiennent des faveurs exceptionnelles par son intercession.

Au début de septembre de la même année, M. de la Dauversière conduit à Moulins sa fille Jeanne, nommée supérieure de la communauté. En 1652 et 1653, il est très occupé au recrutement de nombreux colons qui s'embarqueront à l'été 1653 pour Montréal. Plusieurs soeurs aimeraient

faire partie du petit groupe des Filles de Saint-Joseph qui partiront, éventuellement, s'occuper de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph à Ville-Marie. Avant la fin du 20^e siècle, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph auront fondé plus de 70 maisons en France, au Canada, aux États-Unis, en Belgique, au Pérou, en République Dominicaine, au Bénin et au Mexique. Partout, les Filles de Saint-Joseph témoignent de l'amour de Dieu et des démunis légué par leur fondateur M. de la Dauversière et leur fondatrice Marie de la Ferre.

CHAPITRE III

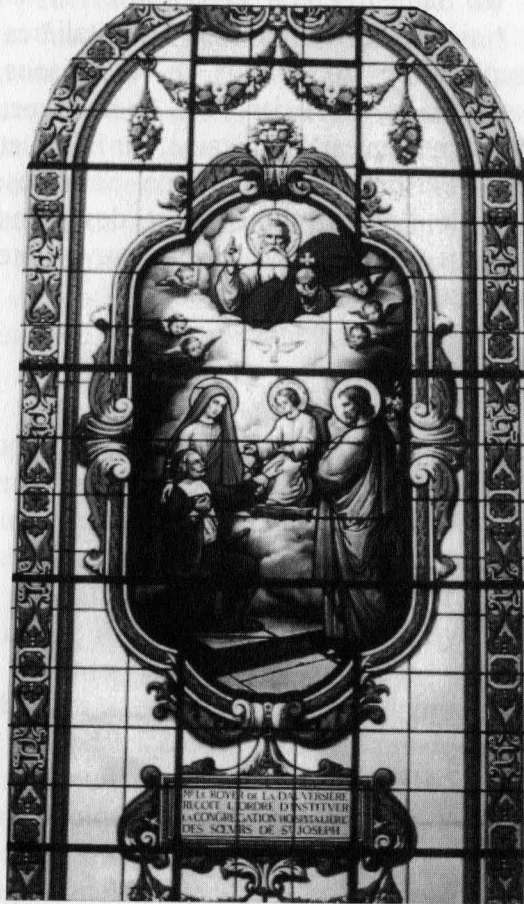
FONDATION DE VILLE-MARIE DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL

1634-1642

1. Origines de Montréal

Dès 1631, Jérôme de la Dauversière songe à une fondation dans l'île de Montréal. La grande mission que Dieu lui confie comprend l'établissement d'une colonie dans le but d'évangéliser les Amérindiens et la fondation d'un hôpital desservi par sa communauté de Filles hospitalières. Il en parle au père Chauveau, qui lui conseille d'abord de ne plus penser à cet ordre qualifié d'«imprécis et sans vraisemblance». Devant l'ampleur du projet, Jérôme hésite lui-même. Plus tard, M. Olier notera dans *Les Véritables Motifs*, ouvrage publié en 1643, les confidences de son ami sur cette période de sa vie:

Le dessein de Montréal a pris son origine par un homme de vertu [M. de la Dauversière] qu'il plut à la divine Bonté inspirer, il y a sept ou huit ans, de travailler pour les Sauvages de la Nouvelle-France, dont il n'avait aucune particulière connaissance; et quelque répugnance qu'il y eut, comme chose par dessus ses forces, contraires à sa condition, et nuisibles à sa famille. Enfin plusieurs fois poussé, et éclairé par des vues intérieures qui lui représentaient nettement les lieux [Montréal], les choses et



Vitrail à la chapelle de l'Hôtel-Dieu
de Baugé, France
Manifestation de la Sainte Famille
à Jérôme le Royer,
Notre-Dame de Paris, 1635

les personnes dont il se devait servir, après une longue patience, et plusieurs conseils et prières, fortifié intérieurement à l'entreprendre, comme service signalé que Dieu demandait de lui, il se rendit comme Samuel à l'appel de son Maître.⁵

Bien avant d'entreprendre activement la fondation de Ville-Marie, Jérôme a donc eu une série d'inspirations d'origine divine lui montrant l'île de Montréal assez nettement pour qu'il puisse en décrire la topographie avec précision. En 1634, le père Chauveau en conclut finalement que le projet de Montréal est voulu par Dieu, et il encourage alors Jérôme à agir: «N'en doutez pas, Monsieur, employez-vous-y tout de bon».

Quand M. de la Dauversière se rend à Paris, en 1635, chercher de l'aide, comme le lui a conseillé le père Chauveau, il s'est déjà acquis la confiance et l'amitié de son premier associé, le baron de Fancamp. À Meudon, il fait la connaissance de l'abbé Jean-Jacques Olier et il lui expose ses projets d'évangélisation en Nouvelle-France. M. Olier, qui partage ce zèle missionnaire, est sûr que son nouvel ami est inspiré de Dieu et il lui accorde sa confiance et un don substantiel. Les autres collaborateurs et collaboratrices que Jérôme réussira à s'adjoindre appartiennent à la noblesse, à la bourgeoisie ou à des milieux plus modestes. Dans *Les Véritables Motifs*, M. Olier précise le

⁵ *Les Véritables Motifs*, 1643, p. 26-27.

rôle joué par M. de la Dauversière dans la fondation de la Société de Notre-Dame de Montréal. Il souligne la ténacité et l'étonnant pouvoir de convaincre qui le caractérisent:

Néanmoins, à bien peser la chose, il n'est pas ordinaire, qu'un homme [M. de la Dauversière], seul auteur d'un si haut et nouveau dessein [la fondation de Ville-Marie], lui étranger, inconnu à Paris, sans moyens, sans appui ni charmes de bien dire, en si peu de temps, ait été reçu et accueilli de tant de personnes de différentes conditions, d'esprit, vertu, expérience et crédit, et assez difficiles pour ne se pas laisser aller à croire légèrement les choses.⁶

M. Olier considère que c'est Dieu lui-même qui a poussé, inspiré et appelé ces personnes de milieux différents à s'unir pour former la «sainte» Société de Notre-Dame, dont les buts sont purement charitables.

2. Dessein des premiers associés de Montréal

À ses débuts, vers 1639, bien qu'elle ne soit pas encore structurée, la Société de Notre-Dame de Montréal compte quelques membres convaincus. M. de la Dauversière résume les grandes lignes du

⁶ *Ibid.*, p. 37-38.

projet dans un court texte intitulé *Dessein des Associés de Montréal*, probablement rédigé en 1640, puisqu'il y affirme que le départ des premiers colons est prévu pour «l'an prochain» et qu'ils s'embarqueront effectivement en 1641. Jérôme précise d'abord dans cet écrit que le but ultime de cette Société est «la Gloire de Dieu et le salut des sauvages». Puis, il expose avec précision une sorte de plan quinquennal de colonisation: les associés ont décidé d'envoyer à Montréal quarante colons français qui signeront des contrats pour trois, quatre ou cinq ans.

La société modèle que M. de la Dauversière et ses associés envisagent pour Ville-Marie comprendrait, en plus de l'administration appropriée pour le gouvernement et la défense de la colonie, des institutions destinées à l'éducation des enfants français et amérindiens: un séminaire pour les garçons dirigé par des prêtres et une école pour les filles confiée à des religieuses. La Société de Montréal forme aussi le projet de construire un hôpital et une maison meublée pour les associés qui «voudront y aller en personne servir Dieu et les sauvages». Tel est le projet que M. de la Dauversière tentera de réaliser avec l'aide des Messieurs et des Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal.

M. de la Dauversière et ses collaborateurs espèrent que des familles autochtones s'installeront près de Ville-Marie pour y vivre en harmonie avec les Français et cultiver la terre. Montréal étant situé au point de rencontre de grandes rivières, la

colonie pourrait s'étendre dans les terres intérieures et faciliter ainsi l'évangélisation des Amérindiens. Par la pratique de la charité et du partage, la colonie rêvée ressemblerait à l'Église primitive.

Au 17^e siècle, un courant d'évangélisation anime la France troublée par l'ignorance, les superstitions et les religions réformées. À la grandeur du pays, les missions prêchées surtout par des prêtres séculiers, tels les fils spirituels de M. Olier et de saint Jean Eudes, s'inspirent de méthodes pédagogiques concrètes, le recours au visuel, les images saintes et les anecdotes, afin de rendre l'enseignement religieux plus accessible à une majorité analphabète. Ces missions dites intérieures ont leur pendant dans les pays étrangers. L'ardeur missionnaire gagne l'élite chrétienne, dont les laïcs ne sont pas des moindres. C'est dans un tel contexte qu'il faut situer l'initiative de M. de la Dauversière et de ses associés pour saisir le véritable sens de l'entreprise de Montréal. Son originalité lui vient surtout du fait qu'elle soit laïque et privée, sans but lucratif.

3. Acquisition de l'île de Montréal

Étant donné l'importance que le *Dessein des associés de Montréal* accorde à la colonisation, ce document est vraisemblablement destiné à convaincre, entre autres, les détenteurs de l'île de Montréal du bien-fondé du projet, c'est-à-dire Jean de Lauson et la Compagnie des Cent-Associés, qui a été fondée en 1627 par Richelieu, dans le but de coloniser le Canada et de convertir les indigènes au

catholicisme. Un voyage des deux premiers associés chez M. de Lauson, à Vienne dans le Dauphiné, ayant été infructueux, M. de la Dauversière en entreprend un second, la même année, avec le père Charles Lalemant, procureur général des missions canadiennes et ami de M. de Lauson. Le 7 août 1640, la donation d'une grande partie de l'île de Montréal est signée devant notaire, en faveur de Pierre Chevrier, écuyer, baron de Fancamp, et de «noble homme» Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, à des conditions que *Les Véritables Motifs* qualifient de «fort honnêtes et favorables». Les nouveaux seigneurs de Montréal acquièrent aussi des droits de navigation sur tout le fleuve Saint-Laurent et de pêche dans les limites de l'île.

La Compagnie des Cent-Associés pose d'abord des objections; mais, après étude du dessein des associés et examen minutieux de la carte géographique de l'île de Montréal envoyée par Montmagny, les directeurs de la Compagnie et M. de la Dauversière la paraphent et l'ajoutent à l'acte de concession, qu'ils signent le 17 décembre 1640. Satisfaite, la Grande Compagnie sanctionne le transfert des titres d'une vaste étendue de terre de 250 000 arpents. L'orientation politique et militaire de l'établissement est clairement définie et des restrictions imposées, en particulier sur le commerce des fourrures avec la France, la construction de fortifications autres que celles normalement requises et la cession de terres réservées aux immigrants français.

Forts de l'appui des autres associés, La Dauversière et Fancamp ont commencé, avant même d'être propriétaires de l'île, à entreposer à La Flèche, provisions, denrées, outils et munitions devant servir à la colonisation de Montréal. Au printemps de 1640, vingt tonneaux ont quitté le port Luneau à bord de coches d'eau à voile, sur le Loir, à destination de Nantes, où, sous la supervision du père Chauveau, ils sont chargés sur un navire en partance pour la Nouvelle-France. Sur réception de cette cargaison à Québec, le père Paul Le Jeune, qui a promis à M. de la Dauversière de la faire mettre en lieu sûr, note dans la *Relation* de 1640 que les organisateurs de l'entreprise de Montréal sont des «personnes de vertu et de courage». Ils sont aussi des hommes pratiques et clairvoyants, puisqu'ils se feront construire à Québec une maison et un entrepôt.

4. M. de Maisonneuve, Jeanne Mance et Mme de Bullion

Étant donné les dangers auxquels sera exposée la future colonie, les pionniers auront besoin d'un chef militaire expérimenté et habile, capable de commander courageusement cette entreprise hasardeuse. Ce chef idéal existe: c'est un gentilhomme champenois, Paul de Chomedey de Maisonneuve, militaire âgé de vingt-neuf ans. En lisant les *Relations* des Jésuites, il s'est senti attiré par le Canada et a exposé son ambition au père Charles Lalemant, qui l'a aussitôt recommandé à M. de la Dauversière. Sûr que cet officier est un candidat intéressant, Jérôme se rend à l'hôtel où

il loge. Sans se faire connaître, au cours du repas pris en commun, il amène la conversation sur les missions canadiennes et examine à loisir les réactions de Maisonneuve.

Le même soir, le gentilhomme offre ses services au fondateur de Montréal: il a de l'expérience et touche une rente annuelle de 2 000 livres, mais surtout il souhaite consacrer sa vie à Dieu pour l'évangélisation des Amérindiens de la Nouvelle-France, uniquement pour «l'honneur de servir Dieu et le roi». Fort satisfait des qualités morales et des convictions chrétiennes de son interlocuteur, M. de la Dauversière lui explique les plans élaborés par les associés. Étant célibataire et entièrement libre, Paul de Chomedey accepte sur-le-champ de prendre le commandement du petit groupe de colons qui formeront la première recrue. M. de la Dauversière ne sera jamais déçu du choix qu'il a fait de Maisonneuve pour exécuter le projet de Montréal.

L'établissement d'un hôpital à Ville-Marie fait partie du dessein conçu par M. de la Dauversière et entériné par la Société de Notre-Dame de Montréal, dont la mission d'évangélisation s'actualise par la prédication, activité privilégiée des missionnaires jésuites, ainsi que par l'accueil et le soin des pauvres malades. Le cinquième Hôtel-Dieu que M. de la Dauversière contribuera à établir est l'oeuvre d'Angélique Faure de Berlise, riche veuve de Claude de Bullion, surintendant des finances de France, ministre d'État et ami de Richelieu. Mme de Bullion et M. Le Royer de la

Dauversière se connaissent depuis 1639, au moins, et la bienfaitrice contribue largement au projet de Montréal. M. de la Dauversière agira toujours comme «porteur des intentions» de sa riche amie qui préfère garder l'anonymat.

La mandataire de Mme de Bullion pour l'exécution de son projet d'hôpital est Jeanne Mance, fille d'un magistrat de Langres, âgée de trente-quatre ans. Ayant entendu son cousin le père Nicolas Dolebeau parler des missions canadiennes, elle songe à aller en Nouvelle-France, à l'exemple des quelques dames qui sont déjà à Québec. Jeanne se rend à Paris, en 1641, et se munit de l'appui de son conseiller spirituel, le père Saint-Jure, avant de prendre la décision de partir au Canada. Les grandes dames qui la reçoivent admirent son courage et l'appuient dans ses projets. Mme de Bullion, déjà informée des préparatifs de l'expédition de Montréal, la fait venir, lui parle de son projet d'hôpital et lui remet des sommes considérables. Elle promet aussi de donner, quand la colonie sera établie, 42 000 livres, pour assurer un revenu à l'hôpital. De Paris, Jeanne Mance écrit à M. de la Dauversière, qui lui donne rendez-vous à La Rochelle. Les ambitions de Mme de Bullion, assez riche pour rivaliser de générosité avec la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu qui a fourni les fonds à l'Hôtel-Dieu de Québec, coïncident avec les desseins de M. de la Dauversière et des associés.

5. Première recrue de Ville-Marie

Jérôme Le Royer et le baron de Fancamp ont aussi commencé à enrôler comme colons, des ouvriers et des gens de divers métiers, des hommes jeunes pour la plupart, tous catholiques et célibataires, qui acceptent volontiers de traverser l'océan à l'été 1641. Les frais de voyage, le nécessaire à leur subsistance et leurs gages relèveront des associés de Montréal. Les recrues signent devant notaire, des contrats d'une durée de trois à cinq ans. René Le Royer et un inconnu de Dieppe recrutent, au nom des associés, des colons qui s'embarqueront à Dieppe. Toutefois, la plupart partiront de La Rochelle.

À l'époque, les villes portuaires de la France sont témoins du départ et de l'arrivée de plus d'un voilier qui fait la navette entre la France et le Nouveau Monde. La navigation n'est possible que durant les mois où les glaces et les grands vents ne posent pas trop d'obstacles. La traversée, qui se fait généralement entre Pâques et la fin de l'automne, dure environ deux mois pour aller au Canada et un peu plus d'un mois pour en revenir. Au printemps de 1641, les routes de M. de Maisonneuve, de M. de la Dauversière, de Jeanne Mance et de la plupart des engagés de Ville-Marie convergent vers La Rochelle. La *Gazette de France* publie un entrefilet élogieux sur la courageuse demoiselle qui a décidé d'aller à Montréal. Aussitôt arrivée à La Rochelle, Jeanne Mance rend visite au père Jacques de la Place, jésuite qui doit aussi partir en Nouvelle-France. Ce missionnaire

lui parle d'abord du baron de Fancamp, riche gentilhomme qui vient de le quitter, l'un des seigneurs de l'île de Montréal, donateur d'une somme de 20 000 livres à l'entreprise pour laquelle, dit-il, plusieurs «personnes de qualité font de grandes dépenses».

Peu de temps après, M. de la Dauversière et Jeanne Mance se rencontrent. En plus de se joindre au groupe de Montréal, Jeanne accepte, non sans hésitations, de devenir membre de la Société de Notre-Dame de Montréal. M. de la Dauversière l'assure qu'elle n'en sera pas moins «fille de la Providence», car, lui confie-t-il, pour l'année en cours, la Société a dépensé 75 000 livres, et il ignore d'où viendront les fonds pour l'année suivante. Le fondateur de Montréal révèle aussi à la nouvelle missionnaire la cause de sa grande confiance en l'avenir de Ville-Marie: «Il est vrai que je suis certain que ceci est l'oeuvre de Dieu et qu'il le fera, mais comment, je n'en sais rien.»⁷

Jeanne Mance suggère alors à M. de la Dauversière une tactique efficace: elle écrira des lettres aux riches dames qu'elle a connues à Paris, et M. de la Dauversière inclura dans l'envoi copie du dessein des associés de Montréal. Ce moyen de publicité contribuera au recrutement de membres pour la Société de Notre-Dame de Montréal et à la promotion de son projet. En juin 1641, le premier contingent de colons destinés à Ville-Marie

⁷ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal, 1672*, p. 60.

quitte le port de La Rochelle à bord de deux navires: Jeanne Mance accompagne un groupe de douze hommes; Maisonneuve, les vingt-sept autres. Quelques femmes se sont jointes aux dix colons partis de Dieppe pour la longue traversée. Ils se rejoindront à Québec à la fin de l'été.

6. La «folle entreprise» vue de Québec

Puisque la saison d'automne est trop avancée pour que les pionniers puissent aller s'installer à Montréal, ils passeront l'hiver à Québec. La menace iroquoise qui pèse sur la colonie et particulièrement sur l'expédition de Montréal, que certains gens de Québec qualifient de «folle entreprise», incite le gouverneur de la Nouvelle-France, Charles Huault de Montmagny, à offrir l'île d'Orléans à Maisonneuve en échange de l'île de Montréal. Le commandant de l'expédition, mandataire des associés de Montréal, bien informé de sa mission et de ses buts, prononce la désormais célèbre réplique historique:

Monsieur, [...] ayant été déterminé par la Compagnie qui m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand [même si] tous les arbres de cette île devraient se changer en autant d'Iroquois.⁸

⁸ *Ibid.*, p. 64.

Le 15 octobre 1641, Montmagny, Maisonneuve et quelques hommes remontent le fleuve jusqu'à Montréal, grande île inhabitée, couverte de forêts luxuriantes. Avec toutes ces essences d'arbres, le bois nécessaire à la construction, à la menuiserie et au chauffage ne fera pas défaut. Le sol leur semble d'une grande fertilité. Peut-être savent-ils aussi que l'île a jadis été habitée par des Iroquoiens et que Jacques Cartier a été accueilli dans leur grande bourgade d'Hochelaga, en 1535. À son passage en 1611, Champlain a appelé Place Royale, la clairière déserte mesurant une soixantaine d'arpents, qu'ils ont devant eux. Le groupe d'hommes venus en éclaireurs choisit cet emplacement pour la future habitation. Il s'agit de la pointe de terre entre le fleuve Saint-Laurent et la petite rivière Saint-Pierre, qui se nommera plus tard la Pointe à Callière. C'est là que les «Montréalistes» viendront habiter au printemps suivant, réalisant ainsi la mission que Dieu a confiée à M. de la Dauversière, une dizaine d'années auparavant.

7. La Société de Notre-Dame de Montréal

Au moment du départ de Maisonneuve et des colons de Ville-Marie, à l'été 1641, la Société de Montréal fondée par M. de la Dauversière comptait une dizaine de membres. Les efforts de recrutement accomplis par ces quelques associés actifs et enthousiastes donnent de bons résultats. Le 27 février 1642, à Notre-Dame de Paris, trente-cinq membres (9 prêtres, 8 dames et 18 messieurs) de la Société de Notre-Dame de Montréal, dont la

moitié sont aussi membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, assistent à la messe que célèbre l'abbé Jean-Jacques Olier. Ensuite, à l'endroit même où Jésus, Marie et Joseph se sont manifestés à Jérôme en 1635, les Messieurs et Dames de Montréal consacrent leur île à la Sainte Famille et la mettent sous la protection particulière de Notre-Dame. Le nom de Ville-Marie, retenu comme désignation officielle de l'établissement jusqu'en 1705, se perpétuera dans l'Église sous l'appellation de *Marianopolis*.

Les cérémonies religieuses terminées à la cathédrale Notre-Dame, les associés procèdent aux affaires de la Société. Leurs généreuses contributions pour le recrutement de colons et l'achat de provisions pour Montréal s'élèvent en quelques heures à 40 000 livres. M. de Lauson est nommé directeur; le baron Gaston de Renty, secrétaire; M. de la Dauversière, procureur. Le promoteur de Montréal sait pertinemment que cette fonction exige davantage de lui qu'une simple signature sur des actes notariés.

Le reste de sa vie, M. de la Dauversière s'occupera sans répit, du recrutement, des embarquements et de toutes les affaires de la Société de Notre-Dame. À titre de procureur permanent, il fera entasser dans l'entrepôt de Montréal, à La Flèche, des denrées, des provisions, des outils, bref tout ce qui est essentiel dans un pays où seule la matière première est disponible. Le fondateur de Montréal effectuera de nombreux et épuisants voyages, la plupart du temps

à cheval, afin d'embaucher des colons, trouver des collaborateurs et des bienfaiteurs pour défrayer les dépenses nécessaires à la survie et au progrès de l'habitation de Ville-Marie. Il devra aussi emprunter des sommes importantes pour payer les armateurs et les marchands avec qui la Société fait affaire. Lorsqu'il doit s'absenter de La Flèche, Jérôme signe des procurations autorisant sa femme Jeanne de Baugé, dont le fidèle et constant appui lui est assuré depuis toujours, à faire en son nom des emprunts s'élevant parfois jusqu'à 15 000 livres.

8. Première année à Montréal

Au printemps de 1642, les colons de Ville-Marie quittent Québec, et le 17 mai, une quarantaine d'hommes, six femmes et quatre enfants accostent enfin à Montréal. M. de Montmagny met officiellement Maisonneuve en possession de l'île. Ces pionniers sont-ils conscients de la portée et de l'héroïsme de leur geste? Pour ces fervents chrétiens, la prière d'action de grâce est spontanée. Le sermon que prononce le père Barthélémy Vimont au cours de la première messe en plein air s'inspire du symbolisme du petit grain de moutarde qui, jeté en terre par une poignée de colons, produira avec le temps un grand arbre, la ville de Montréal. En attendant l'heure où les prophéties se réalisent pleinement, M. de Maisonneuve et ses hommes s'attaquent à la tâche, coupent des arbres à la hache et construisent une palissade protectrice autour du campement, avant

d'entreprendre la construction de l'habitation, telle que prévue par M. de la Dauversière dans le *Dessein des Associés de Montréal*.

En juillet 1642, une bande d'Algonquins sympathiques aux Français s'attarde dans l'île de Montréal. Le père Poncet baptise le fils de leur chef Atcheast, enfant de quatre ans, que le parrain et la marraine, Maisonneuve et Jeanne Mance, font nommer Joseph. Le 15 août, ces visiteurs sont toujours à Montréal et célèbrent avec les pionniers la fête de l'Assomption. M. de Maisonneuve consacre alors l'île à la Sainte Famille et une procession, manifestation publique mise à la mode par Louis XIII, s'organise jusqu'à la montagne. La bonne entente entre Français et Algonquins augure bien pour le projet d'évangélisation, priorité de la Société de Montréal. Les colons s'entraident et tout semble aller bien dans la colonie naissante, qui accueille bientôt du renfort. À la fin d'août, l'amiral Pierre Legardeur de Repentigny conduit à Montréal douze nouveaux colons enrôlés par M. de la Dauversière. Ils apportent des denrées, des munitions, des pièces de canon et des nouvelles de la Société de Notre-Dame de Montréal, dont le nombre de membres s'est accru à quarante-cinq.

Au cours de l'hiver suivant, la petite colonie apprendra à ses dépens que la Place Royale n'était pas le meilleur endroit à choisir pour une habitation. En effet, vers Noël, la crue des eaux menace de l'inonder, et Maisonneuve s'engage à porter une croix jusqu'à la montagne, si la colonie est épargnée. Les eaux, qui étaient venues

clapoter contre le seuil du fort, se retirent doucement et, le 6 janvier 1643, le commandant, accompagné de la plupart des habitants, porte une croix sur une distance de quatre kilomètres, jusqu'à l'endroit où M. de Belmont fera construire, en 1680, le fort de la Montagne, dont deux des quatre tours sont toujours debout, rue Sherbrooke, près du Grand Séminaire. La croix lumineuse qui s'élève sur le plus haut sommet du mont Royal depuis 1924, commémore l'exploit et la foi de Maisonneuve et des pionniers.

CHAPITRE IV

DÉVELOPPEMENT DE VILLE-MARIE

1643-1659

1. Rapports avec les Amérindiens

Dans la *Relation des Jésuites* de 1643, le père Barthélémy Vimont s'appuie sur les témoignages des pères Joseph-Imbert du Peron et Joseph-Antoine Poncet pour décrire longuement la situation à Montréal et les excellents rapports établis au début entre les arrivants et les autochtones. À la fin de février, une bande de vingt-cinq Amérindiens, en route pour faire la guerre aux Iroquois, laissent leurs femmes et leurs enfants à la garde de Maisonneuve. En avril, quelques Algonquins poursuivis par les Iroquois se réfugient à Ville-Marie. D'autres viennent chasser dans l'île, et le chef Oumasasikweie et sa femme Mitigoukwe sont les premiers adultes à demander le baptême et le sacrement du mariage.

Les missionnaires jésuites sont très heureux du climat qui règne dans la colonie et font l'éloge des pionniers choisis par M. de la Dauversière. L'accueil des Français est amical et les rapports entre les deux peuples, cordiaux. L'un des volets du *Dessein des associés de Montréal* est en train de prendre forme comme l'avaient souhaité les associés. En apprenant les buts de l'établissement, les Amérindiens sont touchés; les bons traitements qu'ils reçoivent les enchantent et ils en parlent à



Vitrail de M. de la Dauversière,
au cour Le Royer, Montréal
Oeuvre du maître verrier Pierre Osterrath
Photo de Marthe Leclerc, r.h.s.j.

leurs compatriotes, qui viennent nombreux faire des échanges et recevoir l'enseignement religieux. Cette situation pacifique sera de courte durée et, malgré les efforts des Français, les attaques sporadiques des Iroquois se multiplieront jusqu'à ce que des traités de paix définitive soient conclus, en 1701.

2. Action des Messieurs et Dames de Montréal

En France, les associés se réunissent plusieurs fois, au cours de 1643, pour délibérer des affaires de Montréal. La Société de Notre-Dame suscite des controverses, et pour contrer les rumeurs, M. Olier rédige et publie *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France*. Par contre, les projets de cette société sont bien vus à la Cour, car dans une lettre du 21 février, adressée au gouverneur Montmagny, le roi Louis XIII prend la défense de Ville-Marie et enjoint le gouverneur de la Nouvelle-France à prêter secours à la petite colonie. Gare à celui qui essaierait de nuire aux habitants de Montréal! Le roi leur permet de se bâtir un fort. En mars, Sa Majesté fait cadeau à la Société de Montréal, d'un navire de 350 tonneaux tout équipé, le *Notre-Dame-de-Montréal*, ainsi que de pièces d'artillerie pour la défense de l'île.

Toujours au printemps de 1643, Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, sa femme Marie Barbe de Boullongne et sa belle-soeur Philippine de Boullongne se joignent à la Société de Montréal. Puisque tous trois se rendront à Ville-Marie, M. de la Dauversière désigne ce jeune gentilhomme pour diriger le troisième contingent d'une quarantaine de colons, défricheurs et laboureurs, pour la plupart. Ils renforceront les effectifs de la colonie, où la construction de l'habitation, que l'auteur des *Véritables Motifs* décrit comme une auberge grande assez pour loger 75 personnes, est presque achevée. Le 19 mars, une joyeuse canonnade souligne le progrès tout en célébrant la fête de saint Joseph, patron du Canada. M. d'Ailleboust, nouveau lieutenant de Maisonneuve, est un ingénieur habile; en effet, il fait construire quatre bastions et un épais mur d'enceinte, afin de solidifier la défense du fort. Pour améliorer les récoltes et l'alimentation, il encourage les colons à cultiver du blé français.

3. Acte de fondation de l'hôpital Saint-Joseph de Ville-Marie

Comme il n'y a pas encore eu de malades, Jeanne Mance écrit à Mme de Bullion, à l'automne de 1643, et lui suggère de verser aux missions huronnes les fonds promis à l'hôpital de Ville-Marie. Mme de Bullion demeure inflexible; elle rencontre Jérôme de la Dauversière et Bertrand Drouart, respectivement procureur et secrétaire de la Société de Montréal, et leur dicte ses volontés. Le 12 janvier 1644, au nom de la Société, ces deux

hommes, «lesquels ont dit et déclaré qu'il se serait présenté à eux une personne qui ne veut [pas] être connue en ce monde», signent devant le notaire Chaussière, à Paris, l'acte de «Fondation pour les malades dans l'Isle de Montréal». Mme de Bullion leur a remis 42 000 livres pour l'hôpital: 6 000 livres pour la construction et les autres 36 000 livres, pour assurer 2 000 livres de rentes. Les intentions de la donatrice, de connivence avec M. de la Dauversière, sont claires et précises: bâtir et fonder un hôpital à Montréal, au nom et en l'honneur de saint Joseph, «pour traiter, panser, médicamenter et nourrir les pauvres malades dudit pays et les faire instruire des choses nécessaires à leur salut».

Les administrateurs de l'hôpital devront rendre des comptes à l'évêque qu'on espère voir nommé à Montréal, ainsi qu'au commandant de Ville-Marie, qui sera tenu d'envoyer copie à la Société. Au 17^e siècle, tout bienfaiteur ou généreux «fondateur» ne s'attend pas à un profit matériel, c'est pourquoi l'acte de fondation stipule une condition d'ordre spirituel à l'intention de Mme de Bullion, «pour laquelle personne et les siens, on sera tenu de prier et faire prier Dieu par lesdits pauvres à perpétuité».

En 1645, un hôpital en pierre, appelé la «maison de Mlle Mance», mesurant 60 pieds sur 24 pieds et divisé en cinq chambres, dont une pour les malades, s'élève sur une colline à huit arpents du fort, au coin des actuelles rues Saint-Paul et Saint-Sulpice (jadis Saint-Joseph). À la demande de

Jeanne Mance, qui craint d'être à charge à l'hôpital, Mme de Bullion remet 20 000 livres à la Société de Montréal afin de lui constituer une rente de 1 000 livres. La bienfaitrice inconnue enverra souvent à l'hôpital de l'argent, des meubles et des objets nécessaires au culte et au soin des malades.

4. Progrès administratif et années difficiles à Ville-Marie

En février 1644, la reine régente Anne d'Autriche prend la colonie de Montréal sous sa protection et lui accorde des lettres patentes au nom de son fils Louis. Le 25 mars, les deux premiers associés et seigneurs de Montréal signent la donation de leur île à la Société de Notre-Dame, et M. de Maisonneuve est officiellement nommé gouverneur de Ville-Marie. À la fin d'avril, M. de la Dauversière a enrôlé vingt colons, hommes de métiers et laboureurs, qui partent de La Rochelle. Le 20 janvier 1645, M. de la Dauversière et Pierre Legardeur de Repentigny, délégué des colons canadiens, signent un accord intégrant, sous certains rapports, la Société de Notre-Dame à la Communauté des Habitants de la Nouvelle-France. Cette communauté constituée de représentants de Québec, Trois-Rivières et Montréal est approuvée par la Compagnie des Cent-Associés qui lui cède le monopole du commerce des fourrures et l'obligation de pourvoir aux besoins de la colonie. M. de la Dauversière y voit des avantages pour Ville-Marie qui aura son propre magasin ou poste de traite, dont les profits iront en partie à la défense de Montréal et à l'entretien des troupes. Même si les colons

acquièrent ainsi le droit de faire de la traite à leur magasin, tous les associés de Montréal, procureur inclus, s'interdisent de prélever des profits personnels: les bénéfiques, s'il y en a, reviendront à la colonie.

À l'été 1645, Maisonneuve apprend que son père est décédé et il revient en France. Le 12 décembre, il est à Paris, quand M. de la Dauversière signe la vente du *Notre-Dame* et des deux barques des associés à Pierre Legardeur de Repentigny, amiral de la flotte de la Nouvelle-France. Le procureur espère sans doute que la rentrée de fourrures en France à l'automne de chaque année compensera les emprunts faits par la Société de Notre-Dame pour l'envoi de colons et de provisions, dont elle doit désormais payer le transport entre la France et Montréal. Pendant quelques années, les activités de la Communauté des Habitants mettront la Société de Notre-Dame de Montréal en veilleuse.

Durant la longue absence de Maisonneuve, Louis d'Ailleboust le remplace à la tête de la colonie, jusqu'à sa nomination comme gouverneur de la Nouvelle-France. À l'automne de 1647, M. d'Ailleboust retourne en France pour y recevoir sa commission. À Paris, il loge au même hôtel que M. de la Dauversière et prend part aux affaires de la Société de Montréal, en particulier à l'augmentation des fonds de l'hôpital. Grâce à l'ajout des 24 000 livres offertes par la bienfaitrice inconnue, la fondation qui s'élève maintenant à 60 000 livres produira 3 088 livres de rentes.

L'acte notarié que Jérôme de la Dauversière, le baron de Fancamp et Louis d'Ailleboust contresignent, en 1648, enregistre les généreux dons de Mme de Bullion et ses autres volontés concernant l'hôpital Saint-Joseph: elle désire que Jeanne Mance soit nommée administratrice à vie et qu'une communauté d'hospitalières, vraisemblablement les Filles de M. de la Dauversière, assure bénévolement la relève.

Au début de 1649, M. de la Dauversière tombe gravement malade. Le baron de Renty, qui a fait de grands dons à Montréal, meurt en avril. La Société de Notre-Dame ne compte plus que onze membres actifs, et la Communauté des Habitants ne fait pas les profits escomptés. Ville-Marie s'inquiète, et à l'automne, c'est au tour de Jeanne Mance d'entreprendre la traversée de l'océan. La rencontre entre Jeanne Mance et M. de la Dauversière, tout à fait guéri, produit des effets salutaires: des réunions des associés sont convoquées en mars 1650. M. Olier devient directeur de la Société, Louis Séguier, secrétaire, et Jérôme de la Dauversière est retenu comme procureur. Le 21 mars, neuf associés, en présence de deux notaires, signent en leur nom et en ceux des deux associés qui sont à Montréal, c'est-à-dire Louis d'Ailleboust et Maisonneuve, une «donation mutuelle et réciproque, irrévocable et entre vifs», de l'île de Montréal. Les signataires sont: Chevrier, Olier, Le Ragois, H.L. Habert, Le Royer, Barrault, Roger du Plessis, Drouart et Louis Séguier. C'est alors qu'est créé le sceau armorié de la Société, où paraît l'image de Marie portant

l'Enfant Jésus dans ses bras, debout sur un monticule et entourée de l'inscription «Nostre Dame du Montréal». Ce seront les premières armes de la ville de Montréal.

5. La grande recrue de 1653

Malgré les activités des associés et l'envoi de colons par M. de la Dauversière, la population de Ville-Marie ne semble pas augmenter: il y a trop d'abandon et de décès dus aux escarmouches avec les Iroquois. En 1649 et 1650, les Iroquois détruisent les missions huronnes et martyrisent plusieurs jésuites. La peur règne partout, car l'ennemi harcèle constamment les Français; c'est pourquoi le nombre de soldats du camp volant que commande Charles d'Ailleboust des Musseaux a été élevé à 70, en 1650. L'île de Montréal est menacée et les colons s'enferment dans le fort. La colonie compte à peine une dizaine d'années d'existence, et voilà que son avenir est compromis. Le gouverneur Maisonneuve devra donc se rendre en France chercher du renfort. C'est alors que Jeanne Mance lui suggère d'utiliser une partie de la fondation de l'hôpital, soit 22 000 livres, pour aider au recrutement de colons. Ce transfert sera approuvé par Mme de Bullion et ratifié par la Société de Montréal, à Paris, le 4 mars 1653. En échange, Maisonneuve cédera à l'Hôtel-Dieu, le 8 août 1654, cent arpents de terres en partie défrichées, avec bâtiments, outils et bétail.

Laissant le lieutenant Charles d'Ailleboust, commandant intérimaire, pour défendre Ville-

Marie, Maisonneuve part pour la France à l'automne de 1651, décidé de recruter deux cents hommes. S'il n'en a pas cent, il ne reviendra pas et la colonie devra se dissoudre. Durant son séjour de deux ans en France, M. de Maisonneuve s'occupe activement des affaires de Ville-Marie et recrute des colons, de concert avec M. de la Dauversière. Entre le 23 mars et le 17 mai 1653, 120 colons signent à La Flèche un contrat d'engagement pour cinq ans, devant Pierre de la Fousse, notaire royal, et M. de la Dauversière. Au départ de La Rochelle, le tiers de ces hommes ne se présenteront pas, mais d'autres colons ont été enrôlés, car le 20 juin, à Saint-Nazaire, le notaire Béliotte dresse une liste de 102 colons et indique la somme remise à chacun par la Société de Notre-Dame comme avance sur leurs salaires. La plupart sont des défricheurs et des laboureurs qui recevront entre 60 et 80 livres annuellement. Par contre, les maîtres chirurgiens toucheront environ 150 livres, les compagnons charpentiers, menuisiers ou armuriers auront 100 livres, alors que les autres: artisans, tisseurs en toile, tailleurs de pierre ou d'habits, cordonniers, maçons, serruriers, scieurs de long, couvreurs en ardoise et en tuile, jardiniers, maréchaux, boulangers et autres, recevront entre 60 et 90 livres. Les salaires que les associés de Montréal devront fournir pour une année seulement dépassent 8 000 livres.

Si l'on tient compte de toutes les dépenses encourues pour le transport des colons et des vivres, l'achat d'armes, de munitions, d'outils de culture et autres choses nécessaires, il est vrai que

l'entreprise de Montréal est d'une envergure digne d'un roi et très considérable, peut-être trop, pour une société à caractère privé. Fort heureusement, Mme de Bullion à elle seule a fourni au moins 40 000 des 75 000 livres qu'a coûté l'expédition, et d'autres bienfaiteurs ont, encore une fois, apporté leur généreuse et fidèle contribution. M. de la Dauversière, qui donne son temps et compromet son bien, est obligé de jongler avec d'importantes sommes d'argent et même de faire des emprunts en son nom au profit de Montréal. Le procureur de Ville-Marie prend de grands risques, mais il fait confiance à la Providence et à ses associés.

Parmi la nombreuse recrue de 1653 rassemblée à Nantes se distingue une femme admirable, appelée à jouer un rôle important dans un autre volet du dessein de Montréal, c'est-à-dire l'éducation des filles à Ville-Marie et en Nouvelle-France. En effet, Maisonneuve a fait à Troyes la connaissance de Marguerite Bourgeoys, qui a reçu de son conseiller spirituel, confirmation de sa vocation canadienne et missionnaire. En plus de seconder Maisonneuve, d'encourager les colons, d'aider Jeanne Mance, d'instruire les enfants et de s'occuper des filles du roi qui s'y rendront entre 1663 et 1673, elle fondera une communauté de filles séculières enseignantes, la Congrégation de Notre-Dame.

Le 20 juin 1653, le *Saint-Nicolas* quitte Nantes, transportant la grande recrue destinée à accomplir, ce qu'on nommera, à juste titre, la

«seconde fondation de Ville-Marie». Huit hommes meurent au cours de la très longue traversée, ce qui s'explique par un manque d'hygiène et de salubrité. Les passagers sont entassés comme des sardines dans la «sainte-barbe» ou dans des cabines sous le gaillard d'arrière: contrainte tout à fait normale à l'époque. Par beau temps, ils peuvent se dégourdir en se promenant sur le pont. Après une halte d'un mois à Québec, la «grande recrue» entre enfin à Montréal, le 16 novembre. Dès décembre de la même année, Maisonneuve octroie des terres à ceux qui désirent prendre racine au pays et remet 500 livres à chacun.

6. Des Sulpiciens et des Filles de Saint-Joseph pour Ville-Marie

À l'automne de 1656, Maisonneuve laisse le commandement au brave major Lambert Closse et retourne à Paris avec l'assurance que M. Olier tiendra sa promesse d'envoyer des prêtres de Saint-Sulpice à Ville-Marie, où ils remplaceront les Jésuites. Au printemps, trois prêtres et un diacre sont nommés: Gabriel de Queylus, Gabriel Souart, Dominique Galinier et Antoine d'Allet. Ils apprendront la mort de M. Olier, à Nantes, au moment où ils s'embarquent pour le Canada. Les Messieurs de Saint-Sulpice feront beaucoup pour l'éducation des garçons et la formation des prêtres, pour le progrès de la vie chrétienne à Ville-Marie et l'organisation de paroisses dans l'île de Montréal, dont ils seront les seigneurs pendant presque deux cents ans, soit de 1663 à 1854.

Même si les Filles de Saint-Joseph ne partent qu'en 1659 pour Ville-Marie, il y a longtemps qu'elles y sont attendues. En 1654, Maisonneuve a fait bâtir un plus grand hôpital «tout en bois de charpente». Imitant l'Hôtel-Dieu français, il comprend une salle de six lits pour les hommes et une de deux lits pour les femmes. Le dortoir et les locaux prévus pour les soeurs sont au-dessus des salles sous les combles. La nouvelle chapelle est assez grande pour servir d'église paroissiale. Deux ans plus tard, le 31 mars 1656, M. Olier, Alexandre Le Ragois, le baron de Fancamp, M. de la Dauversière, Maisonneuve et plusieurs autres gentilshommes de la Société de Montréal signent à Paris la promesse d'envoyer trois ou quatre Filles de Saint-Joseph à Ville-Marie. La supérieure de la communauté de La Flèche, mère Renée Busson, ratifie cette entente.

Mais le temps passe, et lorsque Jeanne Mance, infirme d'un bras, revient en France tard à l'automne de 1658, accompagnée de Marguerite Bourgeoys, il n'y a pas encore de Filles de M. de la Dauversière à Ville-Marie. Les deux demoiselles se rendent d'abord à La Flèche et logent à l'Hôtel-Dieu. Ayant appris que deux religieuses hospitalières de Québec ont débarqué à Montréal, M. de la Dauversière demande des explications. Quand il apprend le nom de celui qui les y a envoyées, sa réaction est celle d'un homme mûri par l'expérience, qui met toute sa confiance en Dieu: «Il a beau faire Monsieur de Queylus, il

n'empêchera que nos Filles n'aillent à Montréal et que les desseins de Dieu ne s'accomplissent.»⁹

Mgr Henry Arnauld hésite cependant à donner son consentement, car il ne perçoit pas les Filles de Saint-Joseph de la même façon que son prédécesseur, Mgr de Rueil. À son avis cette communauté devrait être convertie en ordre religieux et ses filles séculières, en religieuses cloîtrées soumises aux vœux solennels, comme l'exige le concile de Trente. Afin que quelques Filles hospitalières puissent aller à Montréal, le fondateur acceptera toutefois que les partantes se plient aux vues de l'évêque. Au début de juin, malgré l'opposition des gens de La Flèche, les soeurs Catherine Macé, Judith Moreau de Brésoles et Marie Maillet quittent l'Hôtel-Dieu, munies d'obédiences signées par l'évêque. Mme de Bullion a fait remettre au fondateur 20 000 livres pour assurer un revenu à la communauté de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

Même s'il est très malade, M. de la Dauversière a tenu à accompagner ses Filles spirituelles jusqu'à La Rochelle, et il les bénit une dernière fois à bord du *Saint-André*, où elles se sont embarquées avec Jeanne Mance miraculeusement guérie par l'intercession de M. Olier, Marguerite Bourgeoys, les sulpiciens Guillaume Vignal et Jacques Le Maistre et une centaine de nouvelles recrues dont 42 sont des femmes et des

⁹ Marie Morin, *Histoire simple et véritable*, 1697, p. 81.

filles. Revenu chez lui, usé par la maladie, le travail et les soucis, M. de la Dauversière se mettra au lit pour ne plus se relever. Il souffre de plusieurs maux, mais c'est la dysenterie qui l'emportera le 6 novembre 1659.

7. Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers

Peu de temps avant sa mort, M. de la Dauversière, déjà très malade, a appris que ses affaires matérielles sont en mauvais état. Ses propres biens, les finances de sa charge de percepteur d'impôt ainsi que les emprunts faits au nom de la Société de Montréal sont entremêlés. Comme chaque fois que des difficultés l'assailent, Jérôme se tourne vers Dieu, lui confie ses soucis et lui adresse une prière d'abandon: il s'en remet à son Maître et prie pour les siens. Son ami fidèle, l'abbé de Fancamp, est auprès de lui et le soutient. Alexandre de Bretonvilliers, successeur de M. Olier, qui a beaucoup d'estime pour ce grand ami de son fondateur, s'occupera de la Société de Montréal et de la succession de M. de la Dauversière, dont les adversaires, d'après Dollier de Casson, «ont voulu faire voir que ce bon Monsieur était mort ruiné»¹⁰.

En 1660, la Société de Montréal est très affaiblie, car plusieurs membres sont décédés et bon nombre se sont retirés pour diverses raisons. Le baron de Fancamp, qui habite maintenant Paris,

en sera procureur jusqu'à sa dissolution, en 1663. La Société des Messieurs et Dames de Montréal a réussi à mettre Ville-Marie sur pied et à la maintenir en vie pendant une vingtaine d'années, réalisation étonnante pour une société à caractère privé, subventionnée par des dons. À d'autres, maintenant, de prendre la relève! C'est ce que fera Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, nouveau supérieur des Sulpiciens. Membre de la Société de Montréal depuis 1643, il en connaît l'histoire et les buts. Il puise donc dans sa propre fortune les quelque 130 000 livres nécessaires pour en solder les dettes et acquitter les frais d'achat de l'île. La donation de Montréal à la Compagnie de Saint-Sulpice s'effectue le 9 mars 1663.

La mission de M. de la Dauversière est accomplie! L'avenir de la colonie semble désormais assuré, car les institutions d'enseignement et de santé prévues pour le bien des Français et des Amérindiens existent et s'orienteront, peu à peu vers le progrès. Jérôme a conduit ses Filles spirituelles à La Rochelle posant ainsi sa dernière pierre à l'édification de Ville-Marie. M. de Maisonneuve demeurera gouverneur jusqu'en 1665, puis il retournera en France. À l'Hôtel-Dieu, les Filles de Saint-Joseph seconderont Jeanne Mance jusqu'à sa mort, en 1673, et prendront ensuite l'administration, comme prévu. Le premier gouverneur de Montréal et l'administratrice de l'hôpital auront consacré leur vie pour que naisse et se développe la future métropole de Montréal.

¹⁰ Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 242.

CHAPITRE V

ITINÉRAIRE SPIRITUEL DU GRAND SERVITEUR DE DIEU

«La grande vocation de l'homme est de servir plutôt que de dominer.» (A. Einstein)

«Le Maître, c'est le Christ; vous êtes à son service.» (Paul, Col 3, 24)

Où Jérôme de la Dauversière puise-t-il le courage, l'énergie pour accomplir le mandat de fonder les Filles de Saint-Joseph et travailler pendant vingt ans à l'établissement d'une colonie à Montréal, tout en vaquant à ses multiples obligations, à ses responsabilités de mari, de père de famille, de percepteur d'impôt et d'administrateur de l'Hôtel-Dieu de La Flèche? Dieu lui a jadis promis la force et la sagesse, c'est pourquoi ce «serviteur fidèle» a accepté de s'engager concrètement. Homme d'action infatigable, il est aussi un grand priant. En effet, M. de la Dauversière possède une vie intérieure très profonde, une grande disponibilité à servir Dieu et un sincère abandon à la volonté divine. Mais comment, ce laïc ordinaire, estimé par les habitants de La Flèche, bien vu à Paris et à la Cour, est-il parvenu à un degré d'union à Dieu que seuls les saints semblent capables d'atteindre? Cet aspect parfois oublié de la vie de Jérôme de la Dauversière constitue le dynamisme central de sa personnalité et confère à ses accomplissements leur véritable sens.



Reliquaire du cœur de M. Le Royer
Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph,
La Flèche, France

Signature de M. Le Royer

1597-1659

1. Élève des Jésuites

Né dans une famille bourgeoise chrétienne en un siècle profondément religieux et marqué par la contre-réforme, Jérôme a reçu au collège des Jésuites de La Flèche, une excellente formation humaine et chrétienne. La vie étudiante, même pour l'élève externe qu'est Jérôme, s'encadre d'exercices de piété, tout comme le quotidien dans les familles ferventes du temps. N'y a-t-il pas un oratoire dans la maison des Le Royer? Il est alors d'usage de prier au lever et au coucher, avant et après toutes les activités: repas, cours, étude ou un travail quelconque. De plus, Jérôme fait partie de la congrégation mariale, dont les membres s'adonnent à des oeuvres charitables, comme visiter les malades et les faire manger, ou encore enseigner les éléments de la foi chrétienne aux enfants pauvres. Les cérémonies du culte, les longues processions, comme celles qui s'organisent, en 1610, à l'occasion du transfert du coeur du roi Henri IV en la chapelle du collège des Jésuites ou, en 1622, lors de la canonisation des saints Ignace de Loyola et François Xavier, stimulent la ferveur populaire. Très jeune, Jérôme entend parler des missions en Nouvelle-France et côtoie des missionnaires jésuites.

Les occasions n'ont pas manqué à Jérôme d'approfondir sa foi chrétienne, et, au collège il a appris à faire un discernement avant de prendre une décision importante et d'agir en conséquence. Jérôme est un jeune homme pondéré, réfléchi, qui ne se lance jamais dans un projet apostolique sans

avoir prié et consulté au préalable son guide spirituel. C'est ce qu'il fait avant d'entreprendre la fondation d'une communauté de Filles hospitalières pour sa ville natale ou d'une colonie dans l'île de Montréal. Jérôme attend que son conseiller soit convaincu que telle est la volonté de Dieu et l'autorise à agir. Il en sera toujours ainsi dans son cheminement spirituel: Jérôme n'entreprend rien sans l'approbation d'hommes éclairés, même s'il est lui-même convaincu à l'avance que, peu importe l'opinion des hommes, Dieu est le Maître et que c'est lui qui conduit les êtres et les événements.

2. Un laïc convaincu

Jusqu'à l'âge de trente-trois ans, Jérôme mène une vie chrétienne ordinaire. Les faits révèlent que le jeune mari de Jeanne de Baugé est un membre actif de la congrégation de la Purification regroupant les notables de La Flèche, puisque, comme le rapporte son petit-fils, le 2 février 1630, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge, il conduit sa famille à la chapelle de Notre-Dame du Chef-du-Pont et se consacre à la Sainte Famille avec sa femme et ses jeunes enfants. Dieu lui confie alors de grandes missions. C'est toujours au cours d'une prière fervente que Jérôme entend l'appel de Dieu et reçoit l'ordre de mettre des fondations sur pied.

Plusieurs expériences intérieures qui datent de cette période de la vie de Jérôme marquent le début d'une transformation, d'un approfondissement

de sa foi et d'un accroissement de ferveur qui l'inciteront à agir «pour la plus grande gloire de Dieu». En 1632, il tombe gravement malade, et ce temps d'arrêt dans ses occupations ordinaires est l'occasion d'une «conversion» intérieure, dans le sens jésuitique. De l'état de bon chrétien, Jérôme passe à la consécration de tout son être au service de Dieu, dans un abandon total et une parfaite soumission à la volonté divine. Il s'ensuit donc une grande disponibilité qui caractérisera Jérôme le reste de sa vie et se manifestera dans la persévérance et la fidélité à accomplir les entreprises que Dieu lui confie. Les grâces exceptionnelles qu'il reçoit alors étonnent ses directeurs qui en conviennent finalement que Dieu est à l'oeuvre chez ce laïc, appelé à agir pour le bien des pauvres et l'évangélisation des Amérindiens du Canada.

Pendant de nombreuses années, Jérôme écrit son journal spirituel, mais malheureusement, il le détruira quelques mois avant de mourir. Le contenu des trois cahiers qui lui ont échappé est quelque peu révélé par le baron de Fancamp, dans une lettre écrite le 26 avril 1660, quatre mois après la mort de Jérôme, et adressée au père Chaumonot, à Québec. Soeur Marie Morin en a fait la copie fidèle dans les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal. M. de Fancamp raconte que pendant six semaines, son ami Jérôme a été gratifié de la présence constante du Christ dans son humanité. Il a reçu des lumières, pas seulement à son propre profit, mais aussi pour ses collaborateurs, car il possédait un don particulier pour guider les âmes

dans les voies spirituelles, chose plutôt rare chez un laïc. Plusieurs soeurs de la communauté, entre autres, Marie de la Ferre, Catherine Macé et Marie Maillet ont bénéficié de sa sagesse et de ses dons.

La grande bonté de M. de la Dauversière, qui se manifeste en particulier dans son souci du pauvre, est l'une des caractéristiques dominantes de sa personnalité. Il enseigne à ses Filles spirituelles, qui le considèrent comme un «bon père», le respect et l'amour du pauvre malade. Soeur Marie Morin rappelle à plusieurs reprises comment M. de la Dauversière travaillait aux affaires de Ville-Marie avec «un amour tendre et une affection incomparable». Elle reprend les paroles mêmes des premières soeurs de Montréal qui ont connu et aimé M. de la Dauversière: «Il aimait cette oeuvre [Ville-Marie] autant ou plus que sa propre famille.»

3. La Sainte Famille: un modèle accessible

Pour Jérôme, pas de piété désincarnée: prière et action vont de pair. Vers 1643, il met sur pied une association de la Sainte-Famille regroupant des Fléchois soucieux de vivre intensément une vie chrétienne avec leur famille. Ils se rassemblent pour prier à la nouvelle chapelle de Saint-Joseph. Pour écrire les règlements de cette confrérie, Jérôme s'inspire des valeurs qui animaient la Sainte Famille de Nazareth et les chrétiens de l'Église primitive. Les exercices de piété et les pratiques de charité qu'il suggère ont pour but l'intensification de la vie spirituelle. Les frères et les soeurs

- c'est ainsi que se considèrent les membres de la confrérie - sont unis entre eux et s'appuient mutuellement. Aucune contrainte servile et rigide dans les règlements, car Jérôme préconise une grande disponibilité intérieure, une «sainte liberté des enfants de Dieu», attitude que proposent les constitutions des Filles de Saint-Joseph et qui imprègne toute la vie, les activités et la prière de Jérôme.

La spiritualité que Jérôme expose dans les règlements de la confrérie de la Sainte-Famille est basée sur l'amour et l'union entre les membres de la Sainte Famille de Nazareth qui conduit à l'amour existant entre les trois personnes de la Sainte Trinité. D'abord, le chrétien, membre de la confrérie, peut choisir de s'adresser à saint Joseph et, en sa compagnie, se tourner vers la Sainte Vierge. Puis, par l'entremise de Joseph et de Marie, il rejoint Jésus, Fils de Dieu, qui le conduit au Père et au Saint Esprit, lui permettant ainsi d'accéder à l'amour au sein de la Sainte Trinité.

Les règles de vie et la spiritualité que Jérôme inculque aux Filles de Saint-Joseph, membres elles aussi de la confrérie de la Sainte-Famille, suivent un itinéraire semblable. Par l'entremise de la Sainte Famille, les sœurs peuvent avoir accès à l'amour au sein de la Sainte Trinité, source ultime de la tendresse et de la compassion qui rayonnent dans le soin et le souci qu'elles ont de conduire à Dieu les pauvres, les malades et les démunis.

La grande dévotion à saint Joseph qui caractérise Jérôme se situe dans le contexte de la Sainte Famille dont le père adoptif de Jésus est le chef. La manifestation divine dont Jérôme a été gratifié à Notre-Dame de Paris, le 2 février 1635, et qu'il a lui-même raconté beaucoup plus tard aux Hospitalières, confirme sa mission et reprend le modèle proposé par la confrérie. En présence de Joseph, Marie présente Jérôme à Jésus comme un «serviteur fidèle», puis Jésus invite Jérôme à travailler à son oeuvre et lui promet son assistance. La remise de l'anneau autour duquel sont gravés les noms de Jésus, Marie, Joseph confirme l'appartenance de Jérôme à la Sainte Famille. Ses Filles spirituelles marcheront à sa suite et se consacreront à Dieu par la pratique radicale des conseils évangéliques.

4. La prière et la foi de Jérôme

Jérôme est animé d'une foi profonde. Un de ses biographes rapporte que, en 1654, se sentant inspiré de demander un don à Dieu, il avait choisi la foi. Son conseiller s'étonne alors qu'il n'ait pas demandé la grâce de ne pas pécher, mais Jérôme lui répond que telle n'est pas la condition humaine voulue par Dieu. De fait, il aura besoin de beaucoup de foi pour surmonter les obstacles, car de grandes difficultés lui viendront de ses entreprises, des épreuves intérieures et de la maladie. La très grande simplicité de son dialogue avec Dieu et son abandon total à la volonté divine sont des constantes dans sa vie spirituelle. Jérôme s'adonne à une ascèse assez austère, selon la

coutume de l'époque, mais chez lui, les pratiques de pénitence, la maladie, les soucis financiers et les épreuves spirituelles prennent leur sens dans l'acceptation et l'abandon à Dieu.

La parfaite soumission de M. de la Dauversière à la volonté divine transparait en particulier dans les jours de maladie et de très grandes souffrances physiques et morales qui précèdent sa mort. Le récit qu'en a fait le baron de Fancamp décrit les manifestations de l'amour divin, les purifications ultimes et surtout la paix, la sérénité de cet homme totalement donné à Dieu, qu'il nomme son «bon Maître». La mort du «serviteur fidèle» est qualifiée par le baron de Fancamp de «plus belle» d'un siècle, qui compte pourtant de grands chrétiens et d'illustres saints. Voici comment le baron raconte les derniers moments de son grand ami: «Il leva les mains au Ciel, regardant attentivement en un endroit avec un visage joyeux et comme s'il eut aperçu quelque chose [de] fort agréable, et peu après les abaissant tout doucement et les croisant sur sa poitrine, il baissa la tête et expira sans aucun soupir.»

Le cercueil de Jérôme sera placé sous la chapelle de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu de La Flèche. Son cœur déposé dans un reliquaire est actuellement conservé et vénéré à la communauté des Religieuses Hospitalières de La Flèche. Le témoignage du père Étienne dans une lettre aux Filles de Saint-Joseph résume bien ce qu'était son ancien dirigé:

Je ne puis vous dire autre chose du défunt sinon que l'esprit de Dieu qui résidait et opérait en lui, lui a appris à unir le mariage avec la continence, le monde avec la religion, les honneurs avec l'humilité, les offices et les charges les plus périlleuses au salut avec l'innocence de la vie, et enfin les richesses avec la pauvreté.

M. de la Dauversière n'a rien du rêveur ou du visionnaire: il est un homme d'entreprises, réaliste et pratique, mais il est aussi un homme de foi et de prière, un grand pénitent et un ami de Dieu. D'après le père Guy-Marie Oury, auteur de la *Positio* pour la cause de béatification, Jérôme Le Royer de la Dauversière est avant tout «un mystique tourné vers l'action», expression qui condense bien l'essentiel de son existence.

En un monde où la domination et le pouvoir semblent pour certains les principaux motifs d'action, il y a encore des personnes pour qui le service gratuit, accompli par humanisme en esprit de solidarité ou par amour de Dieu et de ses semblables, est un véritable stimulant. En tant que laïc engagé dans des oeuvres apostoliques, Jérôme de la Dauversière, en qui le pape Pie XI voyait «un bel exemple d'action catholique», possède tous les attributs pour servir de modèle aux nombreux laïcs qui se dévouent bénévolement dans l'Église et la société.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, La Flèche, France, et Montréal, Canada.
- BÉCHARD, Henri, *Les Audacieuses Entreprises de Le Royer de la Dauversière*, Montréal, Éd. du Méridien, 1992, 401 p.
- BERTRAND, Camille, *Monsieur de La Dauversière, fondateur de Montréal et des religieuses hospitalières de S. Joseph, 1597-1659*, Montréal, Les Frères des Écoles chrétiennes, 1947, 280 p.
- DAVELUY, Marie-Claire, *La Société de Notre-Dame de Montréal*, Montréal, Fides, 1965, 326 p. (Incluant copie de l'édition originale de *Les Véritables Motifs...* 1643, 127 p.)
- DOLLIER DE CASSON, François, *Histoire du Montréal*, édition critique par Marie Baboyant et Marcel Trudel, Montréal, Hurtubise, 1992.
- ESTIENNE, Yvonne, *Faire face; Vie de Jérôme le Royer de la Dauversière*, Toulouse, Privat, 1971, 158 p.
- MORIN, Marie, *Histoire simple et véritable*, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979.
- OURY, Guy-Marie, *L'Homme qui a conçu Montréal; Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière*, Montréal, Éd. du Méridien, 1991, 235 p.
- OURY, Guy-Marie, *Positio pour la canonisation du Serviteur de Dieu, Jérôme Le Royer de la Dauversière*, Rome, 1991, 617 p.
- Relations des Jésuites, 1611-1672*, 6 vol., Montréal, Éditions du Jour, 1972.

TABLE DES MATIÈRES

CHRONOLOGIE	1
CHAPITRE PREMIER	
Jeunes années de Jérôme Le Royer	5
CHAPITRE II	
Fondation de la communauté des Filles de Saint-Joseph	11
CHAPITRE III	
Fondation de Ville-Marie dans l'île de Montréal 1634-1642	25
CHAPITRE IV	
Développement de Ville-Marie 1643-1659	43
CHAPITRE V	
Itinéraire spirituel du grand Serviteur de Dieu	59
BIBLIOGRAPHIE	69